

OBTENIR UNE CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE

Divorce, loyer impayé, licenciement abusif... Vous cherchez un conseil sur un problème de droit ?
Des juristes vous conseillent gratuitement.

Une consultation juridique, c'est quoi ?

- C'est un conseil d'un juriste professionnel (souvent un avocat).
- Cela vous donne un premier éclairage.
- Mais l'avocat ou le juriste ne réalise pas d'actes pour vous et n'entame pas de procédure.



Comment se passe une consultation juridique gratuite ?

Les consultations juridiques sont données lors de permanences, accessibles la plupart du temps sur rendez-vous.



L'avocat(e) vous informe sur vos droits et vous oriente sur les premières démarches à effectuer avant toute procédure (la médiation par exemple), mais ne vous accompagne pas devant les tribunaux.

Tout ce que vous dites est confidentiel.

Vous ne payez rien.



Si vous avez des pièces (échanges écrits, courriers, mail, sms, décisions judiciaires antérieures...) concernant vos questions juridiques, apportez-les pour une meilleure prise en charge.

Vous pouvez poser une question de droit ou demander conseil sur un problème juridique précis à un(e) juriste bénévole.

Dans certaines permanences, les consultations sont réservées aux personnes aux revenus modestes.

C'est un rendez-vous rapide, de 15 à 20 mn.

Où trouver une consultation juridique gratuite ?

- **Dans les tribunaux** : des avocats tiennent des consultations à horaires et jours fixes. Rechercher un tribunal près de chez vous (<https://www.justice.fr/recherche/annuaires>)
- **Dans votre mairie** : elle peut offrir des consultations juridiques certaines jours et à certaines heures sur rendez-vous et surtout vous fournir la **liste des associations de proximité** qui peuvent vous aider à régler les litiges du quotidien.
- **Dans les maisons de la justice et du droit (MJD)** : présentes dans les grandes villes, elles vous conseillent et vous aident à faire face à vos difficultés juridiques. Rechercher une MJD près de chez vous (<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-maisons-de-justice-et-du-droit-21773.html>)
- **Dans les centres départementaux d'accès au droit (CDAD)**, présents dans chaque département. Rechercher un CDAD près de chez vous (<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/conseils-departementaux-dacces-au-droit-21771.html>)
- **Dans les points d'accès au droit (PAD)** : lieux d'accueil gratuits et permanents proches de chez vous (dans les quartiers et communes rurales). Renseignez-vous auprès de votre mairie ou rechercher un PAD près de chez vous (<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-points-dacces-au-droit-21772.html>)

● **Auprès des Associations**

- **Barreau de Paris Solidarité** organise des permanences :

- ✓ dans les locaux d'associations humanitaires (Secours Populaire, Médecin du Monde, Armée du Salut...).
- ✓ à bord des Bus Barreau de Paris Solidarité stationnés à heures fixes dans Paris, du lundi au samedi (<https://www.barreausolidarite.org/nos-actions/bus-solidarite.html>).

✓ dans la Clinique Juridique des élèves avocats

(<https://www.barreausolidarite.org/nos-actions/cliniques-juridiques.html>), supervisés par des avocats volontaires, à Paris (chaque jeudi après-midi) et Issy-les-Moulineaux (chaque mardi après-midi).

Les consultations s'adressent en priorité au public en situation d'exclusion : <http://www.barreausolidarite.org> ou 01 44 32 47 37.

- **Droit d'urgence** informe et aide les personnes en situation d'exclusion sociale à faire valoir leurs droits : <http://www.droitsurgence.org>

- **Les Centres d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF)** proposent (pas seulement aux femmes) des conseils juridiques (droit civil, aide aux victimes, droit du travail...) :

<http://www.infofemmes.com>

- **Les associations de consommateurs** tiennent des permanences partout en France pour résoudre des litiges de la vie quotidienne (logement, achats, surendettement...) mais souvent il faut adhérer à l'année (40 à 45 € environ). Le site du Ministère de l'économie et des finances tient une liste à jour. (se renseigner par téléphone pour connaître les jours et horaires). Supprimer le point après liste à jour (j'y arrive pas sans supprimer le lien)

Et aussi, à Paris...

Avocats dans la cité : chaque année, au mois d'octobre, vous pouvez consulter gratuitement **pendant une semaine**, avec ou sans rendez-vous, les avocats bénévoles du barreau de Paris dans divers lieux de la capitale, avec comme point central le parvis de l'Hôtel de Ville.

Des renseignements par téléphone

- Le **3919** pour les questions de droit qui touchent aux violences faites aux femmes.
- **Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés)**, pour le droit des étrangers, au **01 84 60 90 26**, permanence téléphonique du lundi au vendredi de 15h à 18h et le mercredi et le vendredi matin de 10h à 12h.
- **L'aide juridique de l'assurance protection juridique** : si vous avez un contrat de protection juridique (vérifiez, il est parfois inclus dans votre assurance habitation), vous pouvez obtenir gratuitement les conseils d'un juriste.